

**ARRETE N°2025- 03 : nomination d'un membre suite à démission
du Centre Communal d'Action Sociale - C.C.A.S**

Le maire de la commune de Dagneux ;

VU l'article L123-6 du code de l'action sociale et des familles ;
VU le décret n° 95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'action sociale ;
VU l'élection municipale partielle intégrale en date du 24 mars 2024 ;
VU la délibération n°4706 du 10 avril 2024 fixant le nombre des membres siégeant au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à six (6) ;
VU la délibération n°4707 du 10 avril 2024 désignant les membres élus du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
VU l'arrêté 2024-17 du 7 mai 2024 concernant la nomination des membres du Conseil d'Administration du CCAS ;

CONSIDÉRANT la démission d'un conseiller municipal du conseil municipal de Dagneux, le 12 mars 2025, madame Maryse VIRET, étant la suivante sur la liste majoritaire devient, membre du conseil municipal ;
CONSIDÉRANT qu'un élu nommé au Conseil d'Administration du CCAS, ne peut pas être conseiller municipal, il convient de modifier la désignation d'un membre nommé ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au Maire de désigner le nouveau membre appelé à siéger au Conseil d'Administration du CCAS ;

ARRETONS :

ARTICLE 1 : Acte est pris de la démission de madame Maryse VIRET, membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS à compter du 12 mars 2025 ;

ARTICLE 2 : Nomme monsieur Christian VIRET en qualité de membre nommé au Conseil d'Administration du CCAS ;

ARTICLE 3 : Le nouveau représentant, monsieur Christian VIRET, est nommé pour la durée du mandat restante afin que le principe de parité soit respecté ;

ARTICLE 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié et transmis à madame la Préfète de l'Ain.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, devant le tribunal administratif de Lyon ou sur le site www.telerecours.fr

Fait à Dagneux, le 26 mars 2025
Monsieur le Maire,
Jean-Christophe PEGUET

Publié le 31 mars 2025

Notifié le : 31/03/2025
Signature :

Esplanade de la Maïfie
01120 Dagneux
Tél : 04 72 25 11 80
accueil@ville-dagneux.fr

